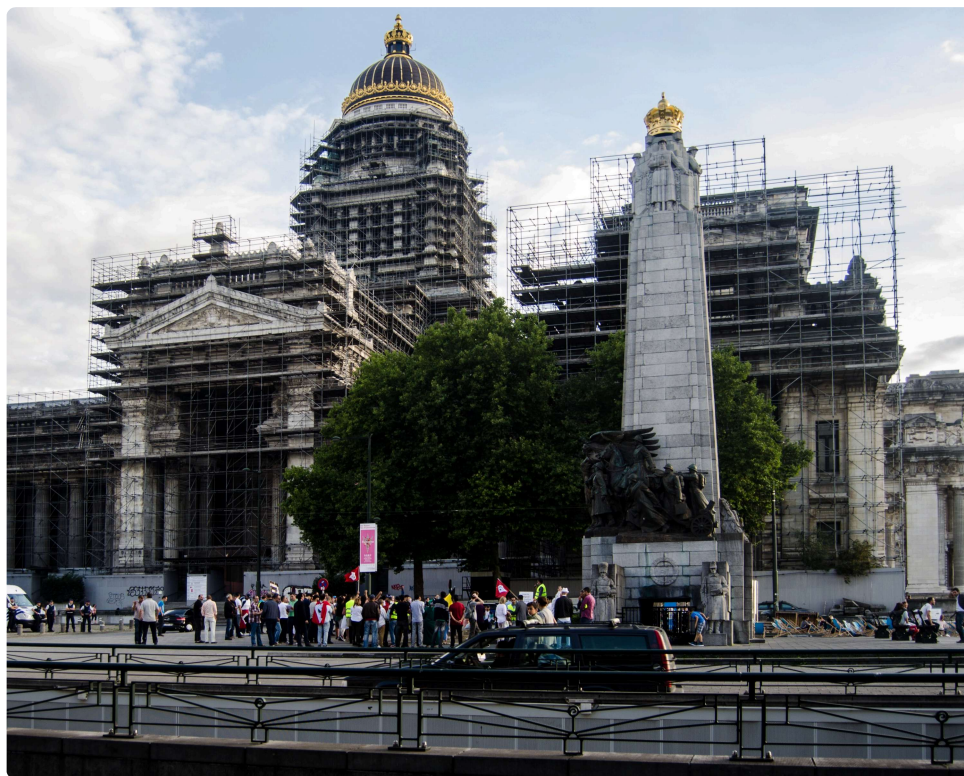


[← Accueil](#) › [Dossiers thématiques](#)
› [La Justice, une affaire d'architecture également...](#)

La renaissance du Palais de justice de Bruxelles

par [Jean-Pierre Buyle](#) - 16 juillet 2026



[Wikimedia commons](#)

Grâce notamment à l'opiniâtreté de la *Fondation Poelaert*, le Palais de justice de Bruxelles réapparaît dans le paysage bruxellois. On observe enfin depuis quelques semaines le retrait progressif des échafaudages qui enlaidissent le bâtiment depuis plusieurs décennies ; ces travaux se terminent le 17 juillet 2026. Mais le retour de la mise en valeur de la façade du Palais se manifeste aussi par des dizaines d'autres éléments moins immédiatement visibles, touchant bien entendu d'abord à la place de la Justice et de ses institutions au sein de ce Palais, ainsi qu'à diverses initiatives d'ordre architectural, sécuritaire, artistique, etc. Certaines sont achevées, d'autres sont en cours ou en projet.

Jean-Pierre Buyle, ancien bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, ancien président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG - avocat.be), administrateur de la *Fondation Poelaert*, nous en fait l'inventaire et rappelle l'historique de ce dossier.

1. Lorsque la *Fondation Poelaert* a été créée en 2011, le Palais de Justice de Bruxelles avait toutes les apparences d'un endroit oublié et d'un lieu de désolation : un sarcophage permanent

d'échafaudages, des cascades d'eau qui déferlaient à l'intérieur, des plafonds qui s'écroulaient dans les salles d'audience et les greffes, des graffitis qui polluaient les palissades, des arbres qui poussaient sur les façades en décelant les pierres...

Ce n'était pas l'image que les citoyens voulaient laisser de ce Palais bruxellois, symbole de la justice belge et carte de visite de notre État de droit.

Grâce à un travail incessant de réflexion et de lobbying pendant plusieurs années, la *Fondation Poelaert* est parvenue à faire bouger les lignes et faire passer les autorités d'une attitude béatement passive à une ambition entrepreneuriale et active.

2. Avec le concours du [Quartier des Arts](#), six études ont été réalisées de 2020 à 2023. Elles ont été remises aux autorités le 30 mai 2023 :

- une étude historique du bâtiment et de son environnement ;
- une étude architecturale contenant des idées et des propositions pour un nouvel aménagement de l'intérieur ;
- la récolte, la centralisation et la numérisation des plans successifs du Palais depuis sa construction en 1866 jusqu'à aujourd'hui ;
- deux études sur l'état actuel de la place Poelaert et des suggestions qui pourraient l'améliorer ;
- une étude sur les rampes du Palais en vue de prévoir un meilleur aménagement permettant de relier le haut et le bas de la ville.

3. En mai 2024, lors de l'inauguration du buste de Minerve (haut de 3,5 mètres) surplombant le portique d'entrée central, le Secrétaire d'État à la Régie des bâtiments a offert le premier morceau d'échafaudage enlevé à la Fondation Poelaert en hommage et en remerciement de son travail incessant déployé pour faire en sorte que la rénovation de ce bâtiment classé puisse aboutir.

4. Les travaux de restauration des façades ont été lancés en 2023. Non seulement les pierres des façades ont été restaurées, mais également la menuiserie extérieure et le vestibule avec sa colonnade. Un éclairage adéquat et moderne y a été intégré. La cour d'honneur (parvis) est également réaménagée et ceinte d'une grille conforme au modèle historique. L'escalier d'honneur et les vasques de l'entrée ont été restaurées. Des plantes y seront

replantées à l'identique.

Les travaux de la façade principale devraient être terminés à l'été 2026. L'inauguration est envisagée pour la mi-octobre.

La *scanstreet* permettant l'entrée des visiteurs sera réaménagée avec un accès spécifique destiné aux personnes à mobilité réduite. La porte de bronze sera rouverte en journée pour permettre l'apport de lumière au travers des portes intérieures vitrées d'époque. La salle solennelle de la Cour de cassation, fermée pendant les travaux, sera nettoyée et rouverte pour la rentrée judiciaire de septembre 2026.

5. La prochaine étape vise la restauration de la coupole, de son tambour et de la colonnade carrée qui lui sert de base. Une demande de permis a été introduite. Ce chantier est vaste.

Cet ensemble est en plus mauvais état que la façade principale, en raison de son exposition plus grande aux éléments.

Ce projet comporte aussi une partie intérieure vitrée, en surplomb de la salle des pas perdus. L'éclairage du pourtour de la coupole et du clocheton devrait être restauré.

Ces travaux débiteront en 2027. Des échafaudages seront placés pendant les travaux, ainsi que dans les cours intérieures aux fins d'études des façades concernées.

Par la suite, les façades *Laines* et *Wynants*, ainsi qu'une partie des cours intérieures seront rénovées à partir de 2029. Le choix de cette façade a été jugé prioritaire en raison de son état de vétusté et des risques de chutes de pierres à un endroit où sont situées les entrées du personnel.

Les travaux aux façades *Minimes*, aux rampes et à une partie des cours intérieures sont prévus jusqu'en 2033.

Les travaux à ces autres façades devaient être réalisés à l'aide de nacelles et d'élévateurs et plus par l'intermédiaire d'échafaudages.

6. Plusieurs initiatives diverses ont par ailleurs été prises ces derniers mois. On peut relever notamment :

- le renouvellement de la signalisation intérieure ;
- la remise en état du bloc cellulaire ;
- le réaménagement de 14 bureaux de magistrats de la Cour de cassation et de la Cour d'appel au quatrième étage ;
- l'évacuation d'une partie des archives en dehors du bâtiment ;

- la mise en sécurité du bâtiment dans le cadre de la prévention contre l'incendie.

7. Un travail de réflexion important a été lancé sur le programme des besoins des salles d'audience et sur la justice de demain : centralisation des centres du savoir, place des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle, lieu ad hoc pour les modes alternatifs de règlement de conflits, organisation d'évènements non judiciaires au sein du Palais, retour des actes de société situés à Forest...

8. Depuis 2016, l'affectation future du bâtiment est connue.

L'idée est de réserver le bâtiment exclusivement à des fonctions judiciaires en y regroupant le maximum de services liés à la justice. Cela permettra de réduire le coût des loyers des immeubles loués par les SPF Justice aux alentours de la place Poelaert. Devraient se situer au sein du bâtiment principal : la Cour de cassation, la Cour d'appel, la section pénale du Tribunal de première instance, le Tribunal de police, deux justices de paix, le barreau, l'aide juridique...

Toutes ces juridictions et institutions ne devraient pas exclure des projets culturels : visites guidées, accès touristique à la coupole, expositions ou représentations théâtrales, etc. Une réflexion doit être menée à ce sujet pour concilier les points de vue de chacun.

9. Sur le plan artistique, le barreau a poursuivi son travail de commande d'œuvres d'art à de jeunes artistes, Ainsi, ont été placés deux nouvelles œuvres : « Justice » de Jules Wittock au vestiaire des avocats en juin 2024 et « Envol », un lustre en origamis de Charles Kaisin, commandé par les deux Ordres à l'occasion de leur 40e anniversaire, au premier étage du Palais.

La *Fondation Poelaert* a exposé en 2025/2026 une sculpture de l'artiste bruxellois Stephan Goldrajch représentant Mme Ruth Bader Ginsburg, juge à la Cour suprême des Etats-Unis (1993-2020). C'est le premier buste féminin installé au Palais de justice (C. Verbruggen, « Ruth Bader Ginsburg honorée au Palais de Justice de Bruxelles », *Journal des Tribunaux*, 2025/40, n° 7046).

Une exposition de photos originales « Justice pour le Palais » a été organisée par la *Fondation Poelaert* et l'[Académie RHoK](#) d'Etterbeek (section [Fotokunst](#)) au centre d'art du Mont-de-Piété en mai 2024. Des cartes postales représentant les meilleurs travaux d'étudiants

ont été éditées à cette occasion.

La Fondation a par ailleurs initié un groupe de travail avec [Urban](#) pour créer un site internet permettant de donner aux visiteurs toutes les informations utiles sur les œuvres d'art se trouvant au Palais. Ce site sera accessible au moyen de QR-codes placés à côté des peintures et des sculptures. Un inventaire de ces œuvres a été réalisé par les [Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique](#), à l'initiative de la *Fondation Poelaert*.

À l'été 2024, cet inventaire a été publié sur internet et un appel public a été fait pour retrouver les œuvres disparues. Certaines œuvres ont ainsi pu être localisées dans le Palais et dans d'autres institutions publiques.

Un autre groupe de travail a été constitué par la Fondation en février 2024 en vue d'identifier des actrices de justice importantes pour leur dédier un buste à placer à l'intérieur du bâtiment, aux côtés des magistrats et avocats hommes déjà honorés par des bustes en marbre, en bronze ou en plâtre. Ce groupe inclut des professeurs d'université en histoire du droit, issus des différentes universités du pays. Ce groupe a identifié 35 noms de femmes susceptibles d'être choisies pour être immortalisées par une sculpture. Le financement de ces bustes devrait se faire en partenariat public-privé.

10. Toutes ces initiatives citoyennes ont été faites en parfaite collaboration avec la régie des bâtiments, le SPF Justice, la Région Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles, la Commission Royale des sites et monuments, la magistrature et le barreau de Bruxelles.

Il y a tout lieu de se réjouir de cette renaissance du Palais de justice, inauguré il y a près d'un siècle et demi et qui ne peut qu'aider à redonner confiance en la justice.

Mots-clés associés à cet article : [Architecture](#), [Fondation Poelaert](#), [Palais de justice](#), [Palais de Justice de Bruxelles](#), [Urbanisme](#),

Votre point de vue

Christian PANIER Le 22 juillet à 15:42



Bravissimo à la Fondation et à son infatigable meneur, l'ami Jean-Pierre BUYLE !

Quel magnifique aboutissement ! Dix milliards de mercis.

Proficiat...

[Répondre à ce message](#)

Jacques Fierens Le 22 juillet à 12:34



Et n'oubliez pas de lire, à propos des fantômes qui hantent le bâtiment : Lise BONVENT et Marie-Françoise PLISSART, *Les ombres du palais*, Larcier, 2019.

[Répondre à ce message](#)

Votre message

JEAN-PIERRE BUYLE

Auteur



Ancien bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles

Ancien président de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG - avocat.be)

Administrateur-fondateur de la Fondation Poelaert

Article(s) de l'auteur

 Partager en ligne



 Articles dans le même dossier

→ 1.132 inscrits au Concours international d'idées sur le Palais de justice à Bruxelles

→ Pourquoi sauver le Palais de Justice de Bruxelles ?

→ Un concours pour un Palais

- [Le Palais de Justice de Bruxelles, un lieu scénique rare](#)
- [Regard d'un dessinateur sur le Palais de Justice de Bruxelles](#)
- [Justice en quels palais ?](#)
- [L'avenir du Palais de Justice de Bruxelles : six lauréats pour un concours](#)
- [La Fondation Poelaert pour rassembler les énergies autour du Palais de Justice de Bruxelles – Explications du bâtonnier Jean-Pierre Buyle](#)
- [Un Palais, pour quoi faire ?](#)
- [Où en sont les projets sur le Palais de Justice de Bruxelles en cette fin 2013 ?](#)



Moteur de recherche

Trois voies d'accès à nos ressources : par mots-clé, en texte plein et en recherche alphabétique



Lexique

Certains termes du vocabulaire judiciaire vous paraissent compliqués ? Notre rubrique Lexique vous aidera à mieux les comprendre.



Nous contacter